

Procès Verbal du Conseil Municipal du 15 octobre 2019 à 20 h 30

L'an deux mille dix neuf, le quinze novembre, le Conseil Municipal de la commune de **TOURNON D'AGENAIS** dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Didier BALSAC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **13 novembre 2019**

PRÉSENTS : Madame Martine MUSQUI et Messieurs Didier BALSAC, Stéphane GONDAL, Christian LAYTOU, Patrick LONGUESSERRE, Jean Claude LOUIT, Ghislain PHILIP, Serge TIRA et Romain VIALATTE.

EXCUSES : Brigitte CAPDENAT, Patricia LABAT QUINTARD, Françoise MIRABEL, Annie ROBEILLO, et Dominique VEYRAC

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Martine MUSQUI

Avant de passer à l'examen de l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le caractère d'urgence de ce conseil Municipal. A l'unanimité les élus approuvent la convocation extraordinaire du Conseil. Monsieur le Maire leur demande de bien vouloir lui faire connaître s'il y a des corrections à apporter au dernier procès-verbal. En l'absence de remarques, ce dernier est adopté à l'unanimité.

1/Objet : PATRIMOINE – Maison du XIIIème – demande de subvention

Monsieur Maire informe l'Assemblée délibérante du caractère d'urgence de cette délibération. Il rappelle que la Maison du XIIIème aussi appelée maison médiévale de la rue de la citadelle a souffert des récentes intempéries et présente un risque important pour sa sauvegarde et pour la sécurité des usagers de la voie publique. Il précise avoir pris l'attache de l'Architecte des Bâtiments de France. Les travaux de sauvegarde ont fait l'objet d'un devis. La société Alain Boldini, après accord de l'Architecte des Bâtiments de France sur la nature des travaux à réaliser, a présenté un devis de 31032,70€ HT (37239,24€ TTC).

La maison du XIIIème est inscrite au patrimoine, ce qui permet de solliciter les aides suivantes :

Etat (DRAC) pour 40%.....	12413,08€
Conseil Régional Nouvelle Aquitaine pour 25%.....	7758,17€
Conseil Départemental de Lot et Garonne pour 25%.....	7758,17€
Autofinancement communal.....	9309,82€
Total de l'opération.....	37239,24€

Monsieur le Maire souhaite lancer l'opération dès la réception de l'accord des services concernés et propose de solliciter les aides ci-dessus

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

RECONNAIT le caractère d'urgence de la délibération pour sauvegarder le patrimoine communal

ACCEPTE le devis de la société Alain Boldini d'un montant de 31032,70€ HT (37239,24€ TTC)

SOLLICITE les aides de la DRAC, de la région Nouvelle Aquitaine et du Département de Lot et Garonne comme exposé ci-dessus

CHARGE Monsieur le Maire de signer tout document utile à la réalisation de cette opération

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 9h15.

La secrétaire de séance

MARTINE MUSQUI